



**Syndicat Mixte d'Aménagement des
Bassins Aume-Couture, Auge et Bief**

Maison de l'eau
16140 Saint Fraise
☎ 05.45.21.01.91

f.devautour@smabacab.fr

St Fraise, mercredi 2 avril 2025

Procès-verbal du Comité syndical

Mercredi 12 mars 2025 à 18H30 à la Maison de l'Eau

Le mercredi 12 mars 2025 à 18h30, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Aume-Couture, Auge et Bief (SMABACAB), dûment convoqué, s'est réuni en son siège à la Maison de l'eau (16140 SAINT-FRAIGNE) sous la présidence de Christophe AUGIER. Renaud COMBAUD est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

- Adoption du procès-verbal du 18.12.2024
- Approbation du Compte Financier Unique,
- Délibération d'affectation du résultat,
- Présentation et vote du budget 2025,
- Délibération sur l'actualisation RIFSEEP,
- Délibération réduction temps de travail du poste de secrétariat
- Délibération pour la création d'un poste de rédacteur,
- Délibération d'adoption du dispositif d'aide à la plantation de haies,
- Délibération du montant des cotisations 2025 des communautés de communes adhérentes au SMABACAB,
- Délibération pour l'attribution du marché lié à la création d'une vidéo de travaux,
- Délibération pour l'adhésion au Syndicat mixte AGEDI- adhésion ATD16 avec nomination délégué,
- Délibération pour l'adoption d'une convention d'assistance technique avec Charente Eaux,
- Délibération pour l'adoption d'une convention d'intervention conjointe LPO / Oisellerie / SMABACAB / Didier SOURISSEAU
- Questions diverses.

Délégués présents :

Titulaires : Mesdames BAUDRIT Isabelle / MARTINET Dominique / Messieurs ANDRE Thierry / AUGIER Christophe / BALLAND Cyril / BARREAU Bruno / BERTRAND Michel / BRISSONNAUD Denis / CAILLER Julien / CAQUINEAU Emmanuel / COMBAUD Renaud / DANJOU Laurent / DEVAUTOUR Jean-Christian / DURAND Jean-Louis / GASTARD Patrick / LAVERGNE Didier / LECLERE André / MEGRET Christian / MERCIER Sébastien / MEUNIER Jean-Michel / RACINE Eric / RIVAUD Michel / ROY Francis / TEXIER Didier TYRE Christophe / VIGNERON Emmanuel / WLIKINSON Judith.

Suppléants : Madame BEGEAULT BAZIRE Patricia / RABIOUX Jean-Michel

Pouvoirs de : Monsieur CACLIN Philipe à Monsieur COMBAUD Renaud

Présents à titre consultatif :

Monsieur BLANCANT Julien (SMABACAB)

Madame DEVAUTOUR Florence (SMABACAB)

Madame AUFFRET Noémie (SMABACAB)

Préambule

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et remercie les membres présents. La séance est ouverte et l'ordre du jour annoncé.

● Adoption du procès-verbal du 18.12.2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation le procès-verbal du précédent comité syndical, disponible sur le site internet du SMABACAB. Ce dernier ne soulève aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

● Approbation du Compte Financier Unique (CFU)

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Monsieur le président présente le CFU et constate :

Un excédent d'exercice de 84 796.48 € pour la section d'exploitation.

Un déficit d'exercice de – 41 712.77 € pour la section d'investissement.

Des restes à réaliser en dépense d'investissement de 22 500 €.

Hors de la présence de Monsieur le Président, Monsieur **Renaud COMBAUD**, vice-président, met au vote le CFU 2024, lequel est adopté à l'unanimité.

- Délibération d'affectation du résultat

Les résultats sont affectés comme suit :

Un report d'excédent de fonctionnement de **475 807.72 €**

Un report d'excédent d'investissement de **95 368.7 €**

Des restes à réaliser d'un montant de **22 500 €**

Monsieur le président rajoute que les restes à réaliser sont couverts par l'excédent de résultat de fonctionnement capitalisé ; il n'est donc pas utile d'affecter une somme à l'article 1068. L'affectation du résultat est approuvée à l'unanimité.

- Présentation et vote du budget prévisionnel 2025

Le budget de fonctionnement est équilibré sur les 2 sections pour la somme de **885 171.72 €**

Le budget d'investissement est équilibré sur les 2 sections pour la somme de **418 340.42 €**

Il est précisé que l'opération n°180 a été provisionnée en vue de la réalisation des travaux d'Empuré. Les manœuvres des engins et le nouveau tracé du ruisseau impacteront les cultures à proximité. A la fin des travaux réalisés, par conventionnement et mesure des surfaces impactées, le SMABACAB indemniserà les exploitants concernés en appliquant le barème des pertes de récoltes 2025 disponible sur le site internet de la Chambre d'Agriculture de la Charente.

Au regard de l'opération n°174 reconduisant un montant de 200 000 € destiné à la construction d'un bâtiment pour le personnel, Monsieur GASTARD pose la question de l'état d'avancement de la démarche.

Monsieur le Président explique que le SMABACAB est encore en attente de la disponibilité d'un terrain sur la commune de Saint-Fraigne. Selon les dernières informations, les échanges prévus sont en cours d'exécution chez le notaire.

Monsieur TEXIER demande s'il s'agit de terres agricoles ciblées pour la construction du bâtiment.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit de terrains identifiés comme constructibles au PLUI Cœur de Charente.

De plus, la M57 introduit la notion de fongibilité de crédits en fonctionnement et en investissement.

Ainsi, l'assemblée délibérante peut autoriser l'ordonnateur à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, ou d'opération à opération, à l'exclusion des dépenses de personnel.

Le pourcentage autorisé pour la section de fonctionnement est de 0 %

Le pourcentage autorisé pour la section d'investissement est de 7.5 %

Après cette présentation ainsi que ces précisions, le budget 2025 est approuvé à l'unanimité.

- Délibération sur l'actualisation du RIFSEEP

Point traité hors de la présence des agents Julien BLANCANT et Florence DEVAUTOUR (concernés par les actualisations) et de Monsieur Jean-Christian DEVAUTOUR, élu titulaire du SMA BACAB.

Une actualisation du régime indemnitaire est présentée à la suite de l'intégration de nouveaux cadres d'emploi dans la structure (promotion de Julien BLANCANT au grade d'Ingénieur territorial et de Florence DEVAUTOUR au grade de Rédacteur). Cette nouvelle délibération permet également de tenir compte des mises à jour réglementaires.

Le Président et Renaud COMBAUD présentent également la proposition de modification du RIFSEEP de Julien BLANCANT, à la suite de la réussite de son examen professionnel. Les élus valident le nouveau montant proposé.

- Délibération réduction temps de travail du poste de secrétariat
poste

Point traité hors de la présence de l'agent concernée (Florence DEVAUTOUR) et de Monsieur Jean-Christian DEVAUTOUR, élu titulaire du SMA BACAB.

La commune de La Chapelle a demandé d'augmenter les heures de Florence, d'où une réduction d'heures au SMA BACAB, soit un passage de 24h hebdomadaires à 16h avec une demande d'harmonisation de la carrière sur le grade de rédacteur au 1^{er} juillet 2025.

Les élus souhaitent garantir que les missions seront toujours assurées ; le Président précise que Florence DEVAUTOUR a fait part de son aptitude à garantir la poursuite de ses missions.

Les élus émettent un avis favorable.

- Délibération pour la création d'un poste de rédacteur,

Monsieur Renaud COMBAUD informe que Florence DEVAUTOUR a été nommée Secrétaire générale de Mairie à la Mairie de La Chapelle et que, à ce titre, elle sera éligible au grade de Rédacteur en promotion interne. Afin d'assurer l'unicité de sa carrière et son engagement dans la structure, il est proposé de la nommer également au grade de Rédacteur au sein du SMABACAB.

Les élus émettent un avis favorable.

- Délibération d'adoption du dispositif d'aide à la plantation de
haies

Monsieur le Président présente le contenu d'un dispositif d'aide aux propriétaires pour la plantation de haies. Il s'agit de permettre à la régie du SMABACAB de réaliser des plantations de haies pour compte de tiers sur les bassins versants Aume-Couture, Auge et Bief ; si leur positionnement porte un intérêt au regard de la compétence GEMAPI (plantations en rupture de pente, en travers du lit majeur, corridor entre milieux aquatiques, favorisation de l'infiltration...), alors la régie pourra être déployée pour réaliser la plantation, enlevant ainsi la contrainte de la mise en œuvre du chantier par le propriétaire. Les agents du SMABACAB seront chargés d'étudier chaque cas particulier, afin de valider l'aide apportée par le SMABACAB. Ces démarches seront menées en partenariat avec

Prom'haies ou toute autre organisme pouvant porter des projets de plantation de haies et dans la limite géographique du territoire de compétence du SMABACAB.

Le comité syndical valide donc l'adoption du dispositif ; pour rappel, une plaquette d'information sur ce dernier est à disposition au SMABACAB.

- **Délibération du montant des cotisations 2025 des communautés de commune**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de délibérer sur le montant des participations de chaque communauté des communes adhérentes au SMABACAB. Il explique que les finances saines du SMABACAB n'imposent pas d'augmentation de ces participations ; le comité syndical valide donc les montants tels que transcrits dans le tableau ci-dessous.

	Cotisations 2025	
CC Cœur de Charente	62 730 €	29,87 %
CC Vals de Saintonge	22 062 €	10,51 %
CC Mellois en Poitou	50 801 €	24,19 %
CC Val de Charente	45 387 €	21,61 %
CC du Rouillacais	29 020 €	13,82 %
Total	210 000 €	100 %

- **Délibération Marché vidéo (travaux Empuré)**

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée par le SMABACAB pour la création d'une vidéo de communication autour des travaux de restauration du fond de vallée sur la commune d'Empuré.

A l'issue de l'analyse des offres prenant en compte la valeur technique et le prix, l'entreprise OTAGO a obtenu la meilleure note et est donc proposée pour être retenue sur cette consultation.

L'assemblée approuve le classement des offres présentées et la sélection de l'entreprise précitée.

Les services du SMABACAB se chargeront de notifier ce choix à l'ensemble des entreprises concernées.

- **Délibération adhésion au Syndicat mixte AGEDI- adhésion ATD16 avec nomination délégué**

Monsieur Renaud COMBAUD présente la proposition de l'ATD 16, de changer de logiciel de gestion comptable/RH, en raison de la hausse annoncée des abonnements chez JVS, et dans la volonté d'une solution uniformisée en Charente.

L'adhésion au syndicat mixte AGEDI a pour objet de permettre à la collectivité de bénéficier de produits et services informatiques adaptés, par la conclusion d'un contrat de mise à disposition de services selon le principe de la mutualisation.

Les élus sont favorables à l'adhésion au Syndicat Mixte ouvert AGEDI selon l'objet mentionné à l'article 5 des statuts et les modalités fixées dans le cadre d'un partenariat en cours de finalisation entre le Syndicat Mixte Ouvert AGEDI et l'Agence technique de la Charente.

Ils désignent Monsieur Christophe AUGIER comme délégué de la collectivité à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI.

Le SMABACAB devra souscrire à la mission optionnelle de l'ATD16 correspondante.

- **Délibération pour l'adoption d'une convention d'assistance technique avec Charente Eaux**

Monsieur le président propose la signature d'une convention de partenariat avec Charente-eaux pour l'acquisition de données topographiques et prises de vues aériennes le cas échéant. Ces dernières serviront à la réalisation de travaux ainsi qu'au positionnement de haies. L'assemblée valide donc la convention qui propose 2 journées d'assistance technique pour un montant de 792 € TTC. Une journée supplémentaire est prévue en option pour faire face à un besoin imprévu.

- **Délibération pour l'adoption d'une convention d'intervention conjointe LPO / Oisellerie / SMABACAB / Didier SOURISSEAU**

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il est proposé un partenariat technique entre le lycée de l'oisellerie, la LPO (gestionnaire Natura 2000 sur le fleuve Charente), le SMABACAB et Monsieur Didier SOURISSEAU (propriétaire des parcelles AD 134 et 135 sur la commune d'Ambérac). La LPO a créé un partenariat pour gérer la parcelle de Monsieur SOURISSEAU en accord avec les objectifs fixés par le site NATURA 2000 du fleuve Charente (gestion en mégaphorbiaie). Le lycée de l'Oisellerie se servira du site comme support pédagogique et la régie du SMABACAB assurera un soutien logistique et technique lors de la réalisation du chantier.

Questions diverses

Monsieur BLANCANT souhaite faire part de ses remerciements auprès des membres du comité syndical, pour avoir approuvé sa promotion interne au grade d'ingénieur territorial suite à l'obtention de son examen.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance s'est achevée à 19h45.

Le Président,
Christophe AUGIER

Le secrétaire de séance,
Renaud COMBAUD